



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE:GH/fup-124

8 novembre 2018

Excellence,

En ma qualité de Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième rapport périodique de Madagascar par le Comité lors de sa 120<sup>ème</sup> session en juillet 2017.

A la fin de ladite session, les observations finales adoptées par le Comité (CCPR/C/MDG/CO/4) ont été transmises à l'Etat partie. A ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 56 des observations finales, le Comité avait sollicité dans un délai d'un an des renseignements sur la suite que l'Etat partie aura donnée aux recommandations figurant aux paragraphes 8 (*Commission nationale indépendante des droits de l'homme et Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'état de droit*), 14 (*Enquêtes sur les violations des droits de l'homme entre 2009 et 2013 et processus de réconciliation nationale*) et 30 (*Interdiction de la torture et des mauvais traitements*) des observations finales.

Au cours de sa 124<sup>ème</sup> session (octobre-novembre 2018), le Comité a noté que les informations requises n'avaient toujours pas été reçues et a donc pris la décision d'envoyer à l'Etat partie une lettre de rappel.

L'Etat partie est invité à soumettre lesdites informations pour le **8 février 2019**. A l'occasion de sa réponse, l'Etat partie est également invité à ne pas soumettre les mêmes informations que celles déjà fournies précédemment au Comité mais plutôt de se concentrer sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations sélectionnées pour la procédure de suivi depuis l'adoption des observations finales le 25 juillet 2017.

Une version électronique en format Word de ces réponses écrites devrait être adressée au Secrétariat du Comité des droits de l'homme ([ccpr@ohchr.org](mailto:ccpr@ohchr.org)). Le rapport de suivi ne devrait pas dépasser les 3.500 mots.

Le Comité attend avec intérêt la poursuite de son dialogue constructif avec l'Etat partie quant à la mise en œuvre du Pacte.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma plus haute considération.

Mauro Politi  
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales  
du Comité des droits de l'homme

S.E. Madame Véronique Resaka  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Permanent Representative  
Courriel: [ambamadsuisse@bluewin.ch](mailto:ambamadsuisse@bluewin.ch)